



Siège : HOTEL DE VILLE  
3, RUE DU VAL DES COMTES  
St MARTIN EN CAMPAGNE  
76370 PETIT CAUX  
Tél. 02 35 83 17 57 - Fax : 02 35 04 19 55

**Affaire suivie par :** Sandra VASSEUR  
Service Urbanisme et Aménagement  
Tél. 02 35 04 86 23  
Courriel : s.vasseur@mairie-petit-caux.fr

A PETIT CAUX, le 04/07/2022

Le Maire

A

Monsieur Le Président  
De la Communauté de Communes  
Falaises du Talou  
46Bis Rue du Général De Gaulle  
76630 ENVERMEU

**Objet : Requalification et extension de la déchèterie de Petit-Caux (commune déléguée de Saint Martin en Campagne)**

Monsieur Le Président,

Par courrier en date du 16/05/2022, vous m'informez de votre intention de demander une autorisation préfectorale pour pouvoir réaliser les travaux nécessaires à la requalification et l'extension de la déchèterie de Petit-Caux, située sur les parcelles 134, 153 et une partie de la parcelle 154 (section ZB) pour une superficie totale de 9 750 m<sup>2</sup> sur la commune de Saint Martin en Campagne.

Dans ce cadre, vous sollicitez mon avis, en tant que propriétaire foncier des parcelles du projet, quant aux dispositions prévues dans le cas d'une remise en état du site, compatible avec un usage artisanal ou industriel prévu au sein du projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint Martin en Campagne sur laquelle la déchèterie est implantée et ce, suite à un arrêt total ou partiel de l'installation.

Après avoir pris connaissance des éléments relatifs à cette installation, en particulier, les modalités de remise en état du site contenus dans le dossier d'enregistrement établi conformément aux articles R.512-46-1 à R.512-46-30 de la partie Réglementaire du Code de l'Environnement, je vous informe par la présente d'un avis favorable sur le projet que vous portez sous réserve :

- D'une part, que figure la nécessité d'évacuer, d'éliminer les produits dangereux et combustibles tant sur le sol que sur le sous-sol ;
- D'autre part, de l'obtention préalable des autorisations administratives nécessaires.

Ainsi, les dispositions proposées doivent être précisées dans les termes suivants :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets générés par l'exploitation de la déchèterie et présents sur le site ;
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion par évacuation ou élimination des produits combustibles et/ou inflammables liés à l'exploitation de la déchèterie ;

Je vous remercie de votre collaboration que nous avons avec vos services sur ce dossier et je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, ma considération distinguée

Le Maire,  
Patrice PHILIPPE

